

La maison relais jeunes est une offre alternative de 18 logements de type 2 en direction de jeunes adultes isolés de 18 à 30 ans. Elle offre un cadre rassurant semi-collectif favorisant le lien social et permet une prise d'autonomie évolutive. 3 logements sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Qui peut bénéficier d'un logement de la maison relais ?

La Maison Relais s'adresse à différents publics :

- Des ménages sortants de structures d'hébergement de type CHRS et qui malgré une autonomie apparente nécessitent une présence rassurante sur leur lieu de vie.
- Des jeunes en situation d'isolement ayant besoin de temps pour stabiliser leur situation et préparer un projet logement adapté.

La convention d'occupation est d'une durée de 1 mois renouvelable jusqu'à 3 ans.

Quels sont les objectifs de la maison relais ?

De manière générale, les objectifs sont les suivants :

Travail sur la réassurance et l'estime de soi :

- Accueil et écoute des résidents du lundi au vendredi sur site
- Organisation de temps conviviaux tout au long de l'année

Agir sur les problématiques de logement rencontrées :

- Droits et devoirs des locataires ;
- Information sur la location ;
- Apprentissage/méthodologie de la gestion du budget ;
- Information sur les aides au logement pouvant être mobilisée ;
- Appropriation/entretien du logement ;
- Découverte du quartier ;
- Relations avec le voisinage ;
- Mise en place de relais pouvant être sollicités en cas de difficultés

Accès/maintien des droits, orientation vers les services de droits communs concernant :

- La santé ;
- L'insertion professionnelle ;
- Les prestations sociales

Où se situe la maison relais ?

Elle se situe 40 bd Salvador Allende à Nantes, proche du centre-ville et à proximité de la ligne 1 du tramway arrêt gare maritime.

Comment solliciter une place au sein de la maison relais jeunes ?

L'orientation vers la maison relais se fait par l'intermédiaire d'un travailleur social en lien avec la personne (CCAS, CMS, Hôpital, association du secteur de l'hébergement) qui effectue une demande d'orientation auprès du SIAO44.

La demande sera étudiée lors d'une commission technique d'orientation puis validée par une commission partenariale.

Le ménage sera contacté par le service afin de fixer une pré-visite de la structure. Un rdv d'évaluation sera proposé dans un second temps afin d'évaluer la situation du ménage, de présenter le fonctionnement de la structure et de rechercher son adhésion à l'accompagnement. Un retour de ce 1er rdv sera fait en réunion d'équipe du pôle logement qui étudiera la pertinence du dispositif au regard de la situation et de l'adhésion du ménage puis qui validera ou non l'orientation à son issue.

La référente et la gestionnaire locative technique prendront ensuite contact avec le ménage afin d'organiser l'entrée dans le logement.

Nous contacter

Nantes

102, rue Gambetta
44 000 Nantes
02 40 29 01 18

Notre financeur

